



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**CMPP MONTARGIS - GIEN**

**2022**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1

CMPP MONTARGIS – GIEN  
13 Rue du Port Saint ROCH  
45 200 MONTARGIS

# RAPPORT D'ACTIVITE

## I. Présentation de l'établissement

### ➤ Règlementation et missions

Le CMPP a pour mission de pratiquer le diagnostic et de faire une proposition de soin sous une forme ambulatoire. Le CMPP exerce sa mission selon les textes de l'Annexe XXXII, il répond également aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées».

Cet établissement accueille des enfants et des adolescents de 0 à 20 ans qui présentent :

- des difficultés de développement psycho-affectif,
- des difficultés d'adaptation scolaire, sociale, familiale,
- des souffrances : peurs, angoisse, dépression,...
- des troubles du comportement, de la communication, du langage, de la motricité, etc.

L'objectif d'activité du service est de 9600 actes.

**Le présent rapport est conforme dans sa présentation à l'arrêté du 3 février 2017 fixant le rapport d'activité type des CMPP.**

### ➤ Organisation du CMPP

Le CMPP est composé de deux antennes : une à Montargis et une à Gien. Il couvre ainsi l'est du Département du Loiret.

Il partage ses locaux avec le CAMSP également géré par l'ADPEP 45.

## II. Actions développées au cours de l'année et évolution de fonctionnement

### ➤ Réécriture du Projet d'établissement

Les travaux concernant la réécriture du projet ont débuté en octobre 2022. Le CMPP est accompagné dans cette démarche par M. Duarte du cabinet Via-Ethys.

2 journées ont été consacrées au sens du travail et aux valeurs partagées. Elles ont permis d'identifier des thématiques qui sont actuellement abordées dans des groupes de travail :

- La diversification des offres de soins auprès des enfants mais aussi des parents
- Les temps collectifs
- La clarification des articulations entre fonctions
- La collaboration avec les partenaires et la transmission d'informations
- Les informations partagées et la confidentialité
- La clarification des procédures et protocoles d'accompagnement des enfants et des parents
- L'actualisation des savoirs et le partage des savoirs entre professionnels

Ce travail permet de redéfinir le cadre d'intervention du CMPP au regard des besoins identifiés, de l'évolution du cadre réglementaire, mais aussi des moyens dont dispose le CMPP.

Une réflexion est notamment en cours concernant l'articulation entre les différentes fonctions et la question du pilotage des projets des enfants. Le temps réduit de médecins ne permet plus qu'ils assurent cette mission et les perspectives de disposer à courts terme de temps médicaux suffisants ne semblent pas réalistes. Face à ce constat, il semble nécessaire d'envisager le recrutement d'un Chef de service qui aurait la charge du pilotage des projets des 300 enfants de la file active et l'animation des équipes pluridisciplinaires.

➤ Extension de la PCO 45 au 7-12 ans

Les négociations menées en 2022 au niveau du Loiret ont permis d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention de partenariat relative au fonctionnement de la PCO 45. Elle concerne désormais les enfants de 0 à 12 ans ayant une suspicion de TND.

Nous avons retravaillé notre procédure d'admission afin d'identifier les familles pouvant relever de la PCO et de les orienter vers ce dispositif. Des points mensuels sont réalisés avec la PCO afin d'aborder les situations pour lesquelles une orientation vers le CMPP est envisagée. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'identifier l'impact sur le volume des demandes concernant les 7-12 ans.

➤ Formalisation d'une procédure concernant les dossiers des enfants

Un groupe de travail a permis l'élaboration d'une procédure concernant la gestion des dossiers. Elle définit le cadre relatif au contenu, à l'actualisation et à l'accès aux dossiers.

Un accompagnement des professionnels reste à prévoir concernant les écrits professionnels à intégrer dans les dossiers. Il s'agira de travailler sur la forme et le fond, afin de dégager une trame commune, d'échanger sur les difficultés rencontrées et d'accompagner les professionnels dans cet exercice. La proposition d'une formation est à l'étude.

➤ Formalisation d'une procédure concernant les 1<sup>er</sup> entretiens au CMPP

Un groupe de travail a également été mené concernant les 1<sup>er</sup> entretiens au CMPP. Cette étape fait partie de la procédure d'admission et constitue en règle générale le 1<sup>er</sup> accueil physique de la famille au CMPP. Ces entretiens peuvent être réalisés soit par des médecins, soit par des psychologues. La procédure a permis de redéfinir les attendus et de partager un cadre commun.

La phase des 1<sup>er</sup> entretiens répond à plusieurs objectifs :

- permettre à la famille et l'enfant d'être écoutés et d'exprimer les raisons de leur demande
- favoriser l'émergence d'une demande et permettre ainsi d'élaborer un projet partagé par la famille et les professionnels
- permettre de formuler des hypothèses de diagnostic et de déterminer les suites à donner
- informer la famille et l'enfant des missions et du fonctionnement de l'établissement

Le professionnel qui réalise les 1er entretiens s'appuie sur l'équipe pluridisciplinaire. Les échanges en réunion pluridisciplinaire autour de la situation doivent contribuer à répondre aux objectifs identifiés.

➤ Proposition de nouvelles modalités de prises en charge

Au regard de l'évolution des besoins identifiés et du cadre d'intervention réglementaire, le CMPP fait évoluer ses pratiques et propose de nouvelles formes d'accompagnement. La complexification des situations et les difficultés à mobiliser les familles amènent à proposer des actions plus en lien avec l'environnement de l'enfant et ses parents.

Voici les nouvelles modalités proposées en 2022 par les équipes du CMPP :

- Des entretiens de guidance parentale sont proposés par les orthophonistes. Elles reçoivent les parents dont les enfants rencontrent des difficultés au niveau du langage afin de les aider à solliciter leur enfant au quotidien. Cette action précoce concerne les enfants qui ont moins de 6 ans.
- Des interventions autour du jeu sont proposées au domicile des parents par une psychomotricienne et l'éducatrice spécialisée de l'ERF. Elles guident les familles afin de favoriser les moments de partage, d'éveil et de jeu. Aller au domicile permet d'être dans la réalité des familles et de favoriser l'appropriation des conseils.
- Deux psychologues ont pour projet de proposer un groupe « balade thérapeutique en forêt », à destination d'enfants qui ont des difficultés à exprimer leur vécu douloureux dans un espace individuel de thérapie. L'objectif est de favoriser la parole et l'apaisement, par un cadre moins formel qu'un bureau et par la mise en mouvement du corps.
- Un nouveau groupe avec une médiation autour du livre doit également être proposé par une psychomotricienne et la psychopédagogue. Cette médiation permettrait de travailler à la fois les apprentissages (lecture, langage...) et l'imaginaire des enfants.

### III. Fonctionnement général de l'enseignement et place de la scolarité inclusive

Le CMPP travaille en lien avec l'Education Nationale afin de favoriser l'inclusion des enfants accompagnés. Il exerce notamment une mission d'appui auprès des professionnels de l'Education Nationale et de soutien des familles dans les relations avec l'école.

La coordinatrice pédagogique joue un rôle central dans cette mission, en étant l'interlocutrice privilégiée concernant les questionnements scolaires des enfants. Tous les professionnels du CMPP sont toutefois concernés par ces questions et peuvent contribuer directement ou indirectement à soutenir l'enfant dans sa scolarité. De plus, le travail mené au CMPP auprès de l'enfant contribue à son inclusion, en favorisant son développement, ses capacités relationnelles, ses apprentissages, sa posture d'élève...

Le recrutement en 2022, d'une psychopédagogue permet également de renforcer le lien avec l'Education Nationale et de réaffirmer la dimension pédagogique du CMPP.

Le CMPP participe à l'école inclusive en favorisant :

- l'identification des difficultés de l'enfant (cognitives, comportementales ou relationnelles) mais aussi ses compétences
- la mise en œuvre d'aménagements adaptés aux besoins de l'enfant
- les liens avec les enseignants (en les soutenant dans leurs questionnements relatifs à leurs postures, pédagogies...)
- les échanges entre les parents et l'école
- les démarches auprès de la MDPH

Ce travail est mené dans le respect du secret professionnel.

## IV. Activité 2022 : analyse et perspective

La file active sur 2022 est de 285 enfants (143 sur Montargis et 142 sur Gien). Elle était de 280 en 2020 et 290 en 2021.

En 2022, le nombre d'enfants reçus pour la première fois est de 69.

6 546 actes ont été réalisés par les professionnels en 2022.

L'activité du CMPP reste en-dessous de l'objectif fixé de 9600 actes par an. Cela s'explique par différentes raisons :

- un taux d'absentéisme important des enfants (18% des séances programmées)

1439 séances programmées n'ont pas été réalisées en raison de l'absence de l'enfant. Ces absences s'expliquent par le contexte sanitaire et un nombre important d'enfants et de parents isolés ou malades, mais aussi par des difficultés de transport (taxi qui ne peut assurer le trajet, panne de voiture...), des sorties scolaires, des absences durant les vacances scolaires, des absences non justifiées...

- des postes non pourvus liés à des difficultés de recrutement

Les difficultés de recrutement se renforcent et touchent désormais l'ensemble des professions.

L'unique orthophoniste du CMPP sur Gien qui était à temps plein est partie à la retraite en juillet. Nous avons seulement réussi à recruter une remplaçante à 0,10 ETP. Au 31/12/22, il y avait 1,15 ETP d'orthophoniste vacant.

Trois nouveaux psychologues ont pu être recrutés mais une période de vacance de poste a eu lieu entre les départs et les arrivées.

0,30 ETP de psychologues en CDD reste à ce jour vacant.

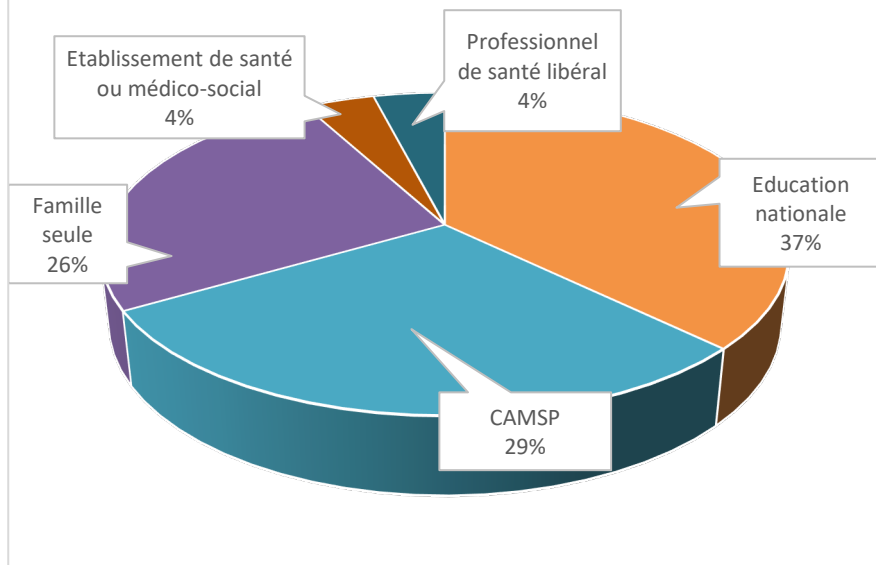
- le recrutement de nouveaux salariés

L'arrivée de nouveaux professionnels nécessite une période de montée en charge concernant le nombre de suivis réalisés. En 2022, 3 psychologues, une coordinatrice pédagogique, une psychopédagogue, une orthophoniste et une secrétaire ont été recrutés.

- le développement de nouvelles formes d'accompagnement

La proposition de nouveaux groupes et de prises en charge en-dehors du CMPP a un impact sur le nombre d'actes réalisés (temps de transport, séances plus longues, temps de reprise...). Toutefois, ces nouvelles propositions permettent de diversifier les modalités proposées et ainsi de mieux répondre à la diversité des situations rencontrées. Au total en 2022, 458 actes ont été réalisés lors de groupes thérapeutiques sur site, 88 lors de groupes thérapeutiques à l'extérieur et 42 lors d'intervention en individuel à l'extérieur. Une réflexion pourrait être menée afin de mieux valoriser ces actes, au regard du temps supplémentaire qu'ils nécessitent.

### Qui a orienté la famille vers le CMPP ?

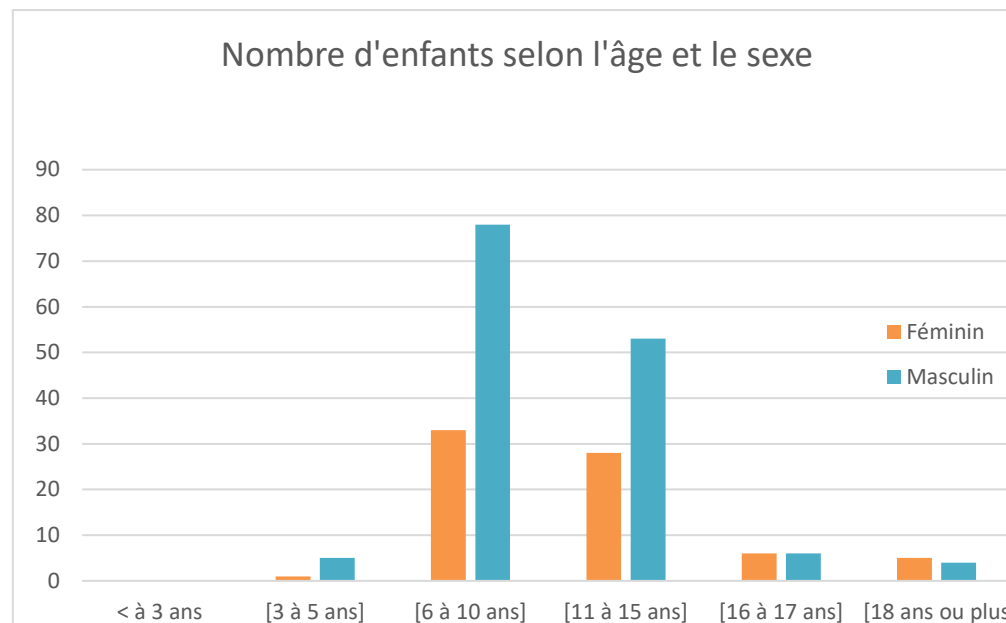


La majorité des familles effectuent une demande au CMPP à la suite d'un conseil ou d'une orientation d'un tiers. Toutefois, 26% des familles dont l'enfant est suivi ont fait une demande sans être conseillées par un tiers.

51% des enfants suivis ont entre 6 et 10 ans.

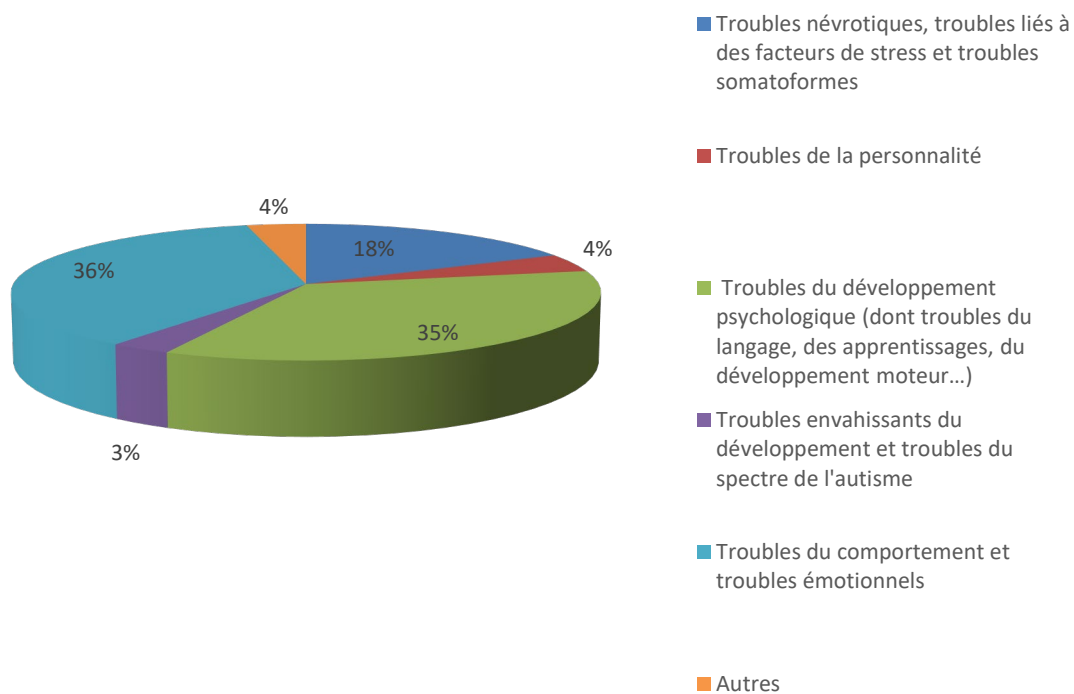
67% des enfants suivis sont des garçons.

### Nombre d'enfants selon l'âge et le sexe





### Diagnostic principal des enfants suivis

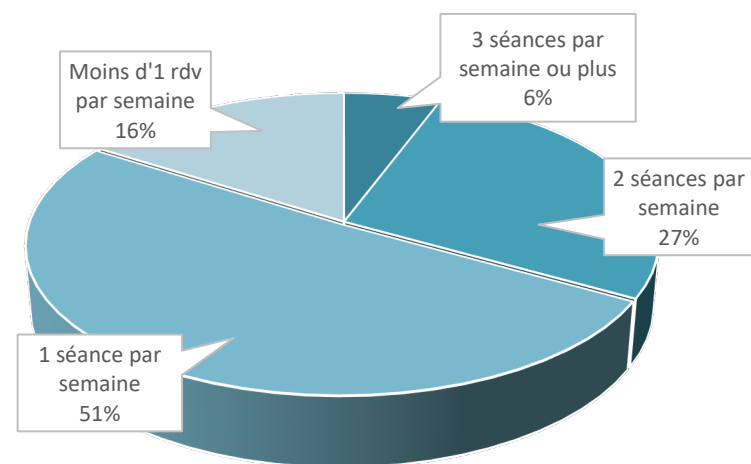


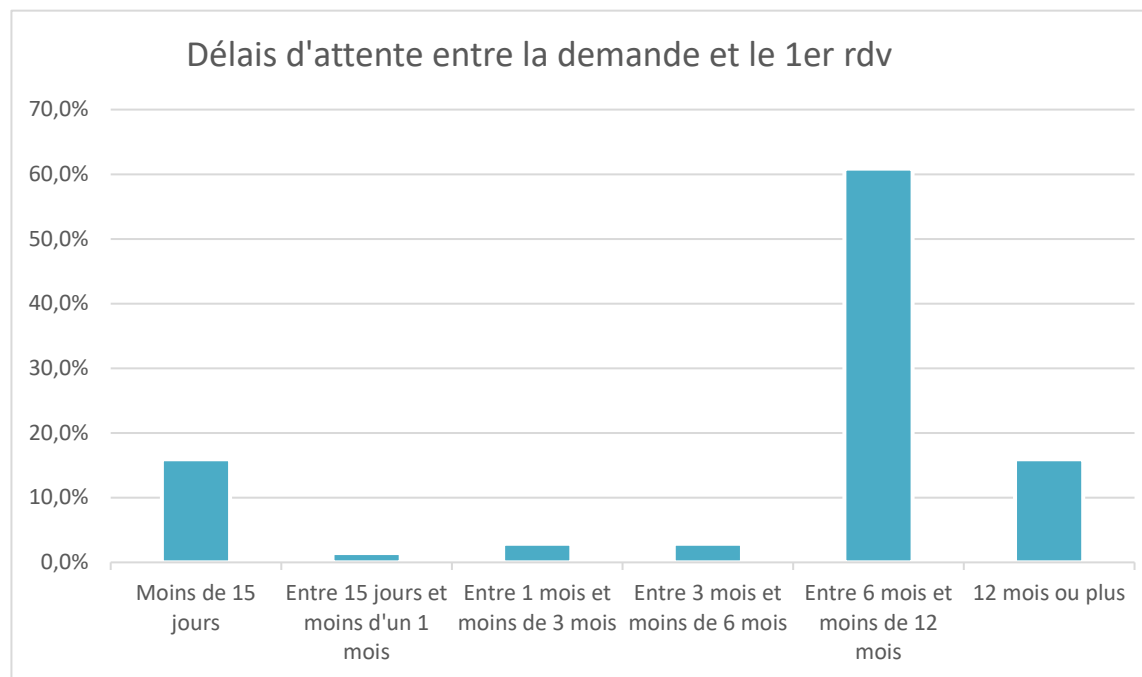
La majorité des enfants bénéficient d'une seule séance par semaine. Toutefois, la complexité grandissante des situations peut nécessiter de proposer plusieurs prises en charge simultanées. 32% des enfants bénéficient d'au moins 2 séances par semaine.

Le CMPP accompagne des enfants présentant :

- des troubles neuro-développementaux
- des troubles psycho-affectifs
- des problématiques psychosociales

### Fréquences des séances



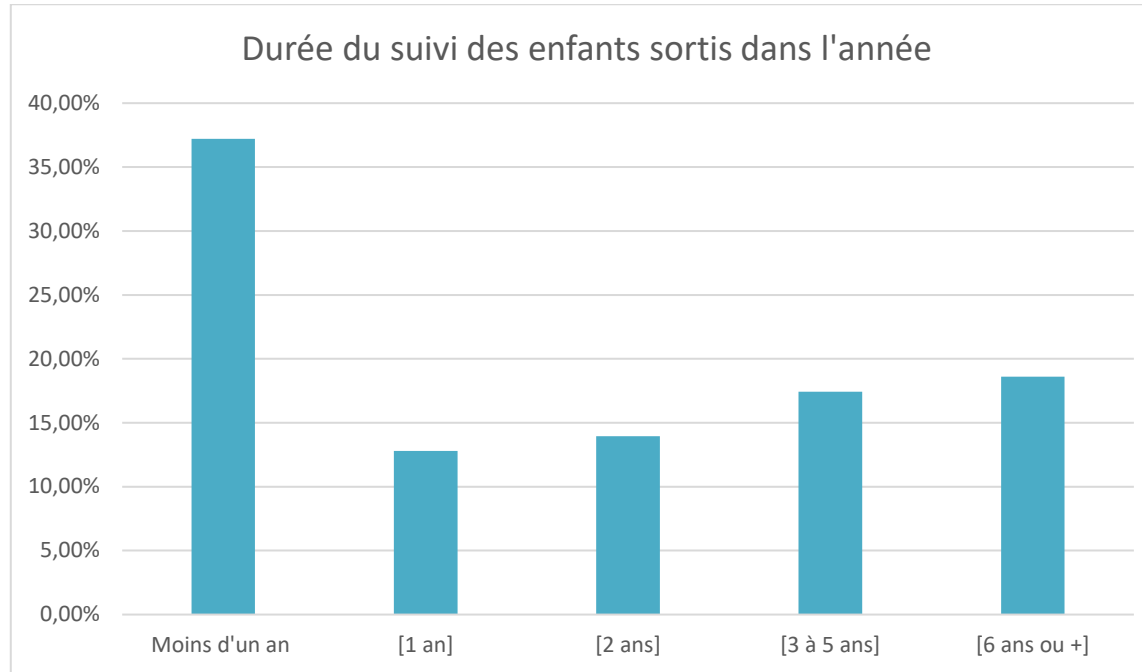


Les délais d'attente restent importants avant un 1er entretien au CMPP. La majorité des familles doivent attendre entre 6 à 12 mois avant d'être reçus. A noter, qu'il existe également un second temps d'attente entre le 1er entretien et la mise en place de suivis.

Le nombre de demandes reçues reste nettement supérieur à la capacité d'accompagnement du CMPP. 190 demandes ont été enregistrées en 2022 (94 sur Montargis et 96 sur Gien).

Le territoire d'implantation du CMPP se caractérise par des taux de précarité élevés (chômage, isolement, familles monoparentales, immigration...) associés à une faible couverture en professionnel de santé. La faible offre de santé sur le territoire accentue les difficultés rencontrées par les familles et le non recours aux soins pour les enfants.

Toutefois, on observe une diminution des demandes ces derniers mois : -50% entre septembre et décembre 2022, par rapport à 2021, sur Montargis et Gien. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : orientations vers la PCO, non recours du fait des délais d'attente trop importants, difficultés à mobiliser les parents par les partenaires qui conseillent le CMPP...



37% des suivis durent moins d'un an. Ces suivis courts regroupent des réalités différentes, et notamment : les consultations pour les adolescents, les réorientations à l'issue du 1er entretien ou de la phase de bilans, et les arrêts du fait de la famille ou de l'enfant.

On observe toutefois que la majorité des suivis durent plusieurs années. Cela s'explique par la complexité des situations rencontrées et la difficulté à trouver des relais de prise en charge. Les délais d'attente avant une place en ESMS (IME, SESSAD, ITEP) s'allongent et nécessitent de poursuivre les suivis au CMPP dans l'attente. Les délais sont particulièrement longs sur le Montargois, où certains enfants attendent une place en IME depuis plus de 4 ans.

## V. Les ressources humaines : analyse et évolutions

Tableau des effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP)	Nombre d'ETP prévus au compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/2022
<b>Directeur Adjoint</b>	1	
<b>Pédopsychiatre</b>	0,3	0,1
<b>Autre médecin</b>	0,2	
<b>Orthophoniste</b>	2,60	1
<b>Psychomotricien</b>	3,6	0,1
<b>Psychologue</b>	4,7	0,3
<b>Psychopédagogue</b>	1	
<b>Assistant de service social</b>	0,95	0,2
<b>Secrétaire et personnel d'accueil</b>	2,6	
<b>Comptable</b>	0,25	
<b>Agents des services généraux</b>	0	
<b>Coordinateur pédagogique*</b>	0,6	
<b>Total</b>	<b>17,80</b>	<b>1,85</b>

### ➤ Coordinateur pédagogique\*

Un poste de coordinateur pédagogique mutualisé CMPP/CAMPS est mis à disposition par l'Education Nationale. L'agent nommé sur le poste est en arrêt longue maladie depuis septembre 2021 et l'Education Nationale nous a informés qu'il ne serait pas remplacé durant son absence. Cette fonction étant essentielle dans le suivi des enfants, nous avons fait le choix de financer sur le budget de nos établissements le recrutement d'une éducatrice spécialisée qui assurent les missions de coordination pédagogique. Ce poste est financé par les postes non pourvus. Nous sommes dans l'attente que la situation soit régularisée au niveau de l'EN afin que la mise à disposition puisse être effective.

➤ Agent des services généraux

Le CMPP et le CAMSP ne disposent pas de temps dédié afin d'assurer les tâches liées au fonctionnement des établissements : petits travaux, réparation, entretien, installation de matériel, aménagement des salles...

Pour les tâches les plus importantes nous faisons appel à des artisans ou à l'agent des services généraux de l'ESAT de Gien lorsqu'ils sont programmables et non urgents. Toutefois, nous ne pouvons pas recourir à chaque demande à une entreprise extérieure car le coût serait trop important. De ce fait, les salariés assurent eux-mêmes une partie de la réalisation de ces tâches. L'Assistante de Direction est notamment fortement sollicitée (exemples : remplacement d'une ampoule, fixer un panier de basket, monter un meuble...).

A ce jour, il est indispensable de pouvoir disposer d'un temps dédié afin d'assurer la qualité/sécurité de l'accueil du public et des conditions de travail des salariés. Une réflexion est en cours au niveau associatif afin de mutualiser les agents des services généraux. L'éloignement du site de Montargis est un aspect à prendre en compte dans la réflexion (temps de trajet pour le salarié, coût du déplacement, impact environnemental...).

➤ Médecins

Le Dr Foucault, pédopsychiatre au CMPP de Gien, est partie à la retraite en février 2023. A ce jour, nous disposons seulement de 0,20 ETP de médecin.

Le Dr Six intervient désormais sur les 2 sites. Le temps réduit de médecin impacte fortement le fonctionnement du CMPP. Une réflexion est en cours concernant l'articulation et les rôles de chacun au regard de ce nouveau contexte.

➤ Psychopédagogue

Une Psychopédagogue a été recrutée en août 2022 à temps plein. Elle intervient sur les deux sites.

Ce recrutement intervient après plusieurs années de vacance de poste. Il permet de réaffirmer la dimension pédagogique du CMPP, notamment en renforçant les liens avec l'Education Nationale et en soutenant l'enfant dans ses apprentissages et son environnement scolaire.

➤ Neuropsychologue

L'ARS a diffusé fin septembre une enquête dans le cadre d'un projet de renforcement des dispositifs de ligne 2 dans la prévention, le dépistage et l'accompagnement des jeunes avec un TND.

Une auto-évaluation émanant d'un travail fait par la Délégation Interministérielle à la Stratégie Nationale pour l'Autisme a été réalisée ainsi qu'un plan d'action.

Après analyse et instruction, l'ARS a octroyé une dotation supplémentaire, répartie comme suit :

- Le recrutement d'1 ETP de Neuropsychologue à mutualiser entre le CAMSP et le CMPP
- Une formation collective sur les troubles du comportement et TDAH chez l'enfant

Une annonce est parue en janvier. Pour le moment, nous n'avons reçu aucune candidature.

Ses principales missions :

- Réaliser des évaluations neuropsychologiques auprès d'enfants et d'adolescents
- Proposer des préconisations de prises en charge et d'aménagements selon les besoins identifiés de l'enfant
- Effectuer des prises en charge adaptées aux besoins identifiés (remédiation cognitive, groupes thérapeutiques, entretiens psychologiques...)
- Réaliser quelques bilans dans le cadre de la PCO 45

➤ Assistante sociale

Une seconde Assistante sociale a été recrutée en janvier 2023. Le temps prévu est désormais pourvu.

Une AS à 0,65 ETP est positionnée sur Montargis et une seconde à 0,30 ETP sur Gien.

## VI. La formation du personnel

FORMATIONS 2022	Nombre de professionnels	Nombre de jours
Formation Référents Ogirys	2	3
DU développement cognitif	1	12
Psychopédagogie des troubles des apprentissages	1	2
52ème journées de l'ECF	1	2
35ème congrès de la FNAREN	1	4
formation bullinger	5	4
Psychopathologie et cultures	17	2
<b>Total</b>		<b>29</b>

## VII. Synthèse des perspectives

